

Communiqué de presse

Le modèle de soins dentaires suisse est renforcé

Berne, le 25 septembre 2022. Aujourd'hui, les citoyens neuchâtelois ont rejeté l'initiative pour une assurance dentaire obligatoire à plus de 63 %. Pour la Société suisse des médecins-dentistes SSO, ce résultat constitue un renforcement de l'actuel modèle de soins dentaires. La SSO est convaincue qu'il y a, pour les personnes à faible revenu, de meilleures solutions qu'une assurance dentaire obligatoire.

Aujourd'hui, les citoyens du canton de Neuchâtel ont clairement dit non au projet d'instauration d'une assurance dentaire cantonale obligatoire. La SSO a toujours été opposée à l'obligation de s'assurer. Une assurance dentaire obligatoire menacerait le modèle efficace de soins dentaires en place dans notre pays. Ce modèle repose sur le constat que des soins bucco-dentaires réguliers et méticuleux permettent d'éviter la plupart des affections dentaires.

Grâce à la liberté thérapeutique, l'augmentation des coûts est nettement plus modérée pour la médecine dentaire que pour les soins médicaux. Le modèle médico-dentaire suisse est efficace en comparaison internationale. La responsabilité individuelle et la liberté thérapeutique ont fait leurs preuves. À titre d'exemple, la carie a reculé de 90 % chez les enfants au cours des 50 dernières années, et aujourd'hui les gens vivent plus longtemps avec une bonne santé dentaire, et ce sans assurance obligatoire.

Après que deux objets similaires ont déjà été rejetés dans les cantons de Vaud et de Genève, les citoyens neuchâtelois ont maintenant aussi dit non à une assurance dentaire obligatoire. Le sujet reste cependant inscrit à l'agenda politique. Des initiatives semblables ont en effet été déposées dans deux autres cantons. La SSO reste donc mobilisée ! Parallèlement, la SSO veut contribuer à l'amélioration du modèle de soins dentaires en vigueur. Il est important de souligner que les soins dentaires des patients en difficultés financières peuvent être pris en charge par l'aide sociale à condition d'être médicalement nécessaires, appropriés et économiques. Un soutien ciblé est plus utile qu'une onéreuse assurance dentaire obligatoire.

Renseignements

Marco Tackenberg, porte-parole de la SSO, kommunikation@sso.ch, 031 310 20 80